

L'ESSENTIEL DES PROJETS ET ACTIONS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

COMMISSION BATIMENTS-CIMETIERE-EQUIPEMENT

* Ecole : les travaux de rénovation et la mise aux normes des sanitaires de l'école ont été réalisés. Un grand merci aux entreprises Benelhocine Philippe et Myotte & Cie pour leur réactivité, ils ont réussi à respecter le calendrier des vacances scolaires, aux bénévoles et élus qui ont participé aux travaux et permis de faire des économies à la commune. Le montant de ces travaux s'élève à 28 545€ HT et nous avons pu bénéficier d'une subvention (Dotations d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 8 173€).

* Distillerie : l'emplacement de la distillerie a été utilisé pour la réalisation de la chaufferie bois. Notre souhait est de trouver un nouvel emplacement pour la distillerie. Nous n'avons pas voulu prendre une décision trop rapidement, une réflexion sera menée au printemps 2018 pour une réalisation de l'atelier à l'automne 2018.

* Cimetière : L'échange de terrain entre Mme Roy et la commune a été signé chez le notaire. La commune pourra commencer la réflexion de l'extension du cimetière. (voir article)

COMMISSION VOIRIE-URBANISME

* Le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux des trottoirs de la Roche Barchey et ceux de la rue des champs Machots qui n'avaient pas été finis lors de la réalisation des lotissements. Les travaux devront se faire soit cet automne ou en début d'année, en fonction des conditions météorologiques.

* Eclairage public : nous venons d'obtenir le chiffrage du SYDED (syndicat mixte d'électricité du Doubs) avec les prix de l'appel d'offre pour rénover l'ensemble des points lumineux et des armoires électriques du village. Le montant s'élève à 72 181€ TTC avant subventions. Le taux de celles-ci n'est pas encore déterminé avec précision, le minimum est fixé à 40% du montant de la dépense hors taxe. Le conseil municipal devra prendre une décision avant la fin d'année.

COMMISSION FORÊT-TERRAIN COMMUNAL-EAU

* Eau : nous avons apporté des modifications au règlement de l'eau sur 2 points, un bilan de notre consommation et de notre ressource en eau sera réalisé prochainement. (voir ci-joint).

* Vente de bois de chauffage : la vente de bois de chauffage a lieu le 26/10/17. Il y a eu 12 lots de vendus pour un volume de 177 stères pour un montant total de 850€ HT. Ce qui donne une moyenne de 4.80€ HT/stère.

* Ventes de résineux : Lors de la vente du 21/09 nous avons 2 lots : parcelle 11 montant de la vente 16 989€ soit 56€/m³ et parcelle 36 montant de la vente 18 850€ soit 66.65€/m³. La prochaine vente est le 14/11, un seul lot parcelle 10 pour un volume de 735m³.

* Destination des coupes de bois 2018 : Les parcelles 28 pour volume 174m³, 31 pour volume de 450m³, 5 pour un volume de 350m³, 9 (700m³), 13 (500m³) seront exploitées avec un contrat « en bloc et sur pied ». Les parcelles 30, 32 et 43 seront exploitées en contrat pour un volume total 365m³. Les recettes escomptées en vente de bois sont de l'ordre d'environ 100 000€.

* Nous n'avons pas réalisé de travaux sur les pistes en 2017. Il sera peut-être envisagé de reprendre en 2018 la piste de « Charles Cote » piste qui relie Martinvaux au Pré d'Aujoux.

* La forêt reste une source de revenu très importante pour la commune de Loray et nous remercions vivement notre garde Julien Fraïchot pour ses compétences, sa disponibilité et ses conseils.

Zoom sur... la sécurité routière

C'est toujours un sujet sensible qui fait parler beaucoup de monde, nous avons été informé qu'une pétition circule dans le village sur ce sujet. Il est évident que nous sommes tous sensibles à la sécurité et que chacun d'entre nous souhaite le respect des règles, ce qui favoriserait la sécurité de chacun d'entre nous et du « bien vivre ensemble ».

Notre village est traversé par le RD19 sur une longueur de 2 km avec un trafic de plus de 1 000 véhicules par jour. C'est un dossier que nous devons aborder avec raison et non avec passion, c'est à dire sans précipitation. Le conseil municipal doit prendre le temps d'étudier les différentes possibilités et quelles sont les solutions les plus adaptées à notre village. Les différentes mesures de sécurité ont aussi un coût et des contraintes qu'il faudra assumer collectivement.

Avant que le conseil municipal ne prenne une décision sur ce dossier, nous ne pouvons que vous encourager à respecter les limites de vitesse. Le comptage qui a été réalisé montre que c'est essentiellement des habitants du village qui ne respectent pas la réglementation.

« Notre liberté est menacée par le besoin de sécurité et la sécurité elle-même est menacée par le souci obsédant qu'on en a. » De Norbert Bensaïd / La Lumière médicale



Nuisances sonores : nous rappelons à nos jeunes administrés qu'il convient de respecter la tranquillité des riverains autour de la fontaine ronde et des aires de jeux, surtout après 22 heures.

Chiens : nos fidèles compagnons doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun cas divaguer ni compliquer le travail de l'employé communal en faisant leurs besoins sur les terrains publics.

Vitesse dans le village : 50km/h en agglomération, c'est la loi, il semble regrettable de devoir le rappeler notamment pour la circulation dans les lotissements de la commune.

Déchets : le tri sélectif individuel se porte bien, veillez à ce que cela continue en n'oubliant pas vos cartons et autres sacs en plastique lors du dépôt de vos bouteilles en verres derrière la mairie.

Trottoirs : après plusieurs réclamations, nous vous rappelons que les trottoirs doivent être libres de tous encombrants (voitures, jardinières de fleurs...). Par ailleurs les haies composées de branches à épines et écharde ne doivent pas dépasser de vos terrains. Les parents avec des poussettes et des enfants en bas âge doivent pouvoir circuler en toute sécurité.



Modification du règlement des eaux de la commune

Le règlement du service des eaux de la commune a été modifié par délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2017. Ainsi, la maintenance des surpresseurs installés dans les habitations sont à la charge de l'habitant. Pour les usagers désirant mettre en place un système de surpression, celui-ci sera obligatoirement installé après compteur. Il disposera d'une cuve de reprise avec rupture de charge alimentée en partie haute au-dessus du niveau de trop plein afin d'éviter toute possibilité de siphonage.

L'entretien de ces appareils (réducteur, détendeur et surpresseur) reste à la charge totale et exclusive de l'abonné. La responsabilité du Service des Eaux ne pourra être mise en cause, en cas de mauvais réglage ou de détérioration entraînant des dégâts à l'utilisateur ou à des tiers.

Ces mesures concernent toutes les installations y compris celles réalisées avant les modifications du règlement validées par le conseil municipal en date du 26 octobre 2017.

Aussi, le règlement du service des eaux a été modifié pour prendre en compte le dispositif Warsmann. Ce dispositif prévoit la facturation en cas de fuite d'eau.

Le règlement a été modifié comme suit :

« L'abonné n'est jamais fondé à solliciter une réduction de consommation en raison de fuites dans ses installations intérieures car il a la possibilité de contrôler lui-même la consommation indiquée par son compteur et d'en assurer la surveillance par des relevés périodiques et réguliers.

Toutefois si une fuite souterraine, située dans le regard de compteur ou sur la canalisation entre le regard et la pénétration dans l'immeuble ou la construction, est à l'origine d'une consommation excessive, un dégrèvement peut être consenti par le Service des eaux, sous réserve de la présentation au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la localisation de la fuite, la date de réparation et qu'il a été procédé à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

Après la date à laquelle la fuite a été décelée, la totalité de l'eau enregistrée au compteur sera due y compris toutes les redevances qui s'y rapportent.

Le dégrèvement pour fuite souterraine est appliqué comme suit :

- paiement de la moitié du volume estimé d'eau perdue au titre de la fuite souterraine,
- suppression des redevances sur la totalité du volume estimé d'eau perdue au titre de la fuite souterraine.

NB : Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné.

Si l'abonné n'a pas d'historique de consommation sur la commune, on appliquera la moyenne nationale 40 m³/personne soit pour un ménage de 3 personnes 120m³ (hors piscine).

Exemple:

	Année 2001 En M ³	Année 2002 En M ³	Année 2003 En M ³	Moyenne 2001-2002 En M ³	Double de la moyenne En M ³
Cas 1	96	110	160	103	206
Cas 2	135	125	300	130	260

Dans le cas 1, en 2003, l'abonné a consommé beaucoup plus d'eau que les deux années précédentes mais sa consommation ne dépasse pas le double de la moyenne des deux dernières années d'eau consommée de 2001 à 2002 soit 206. Le volume d'eau n'est pas anormal. Le dégrèvement ne s'applique pas.

Dans le cas 2, en 2003, l'abonné a consommé beaucoup plus d'eau que les années précédentes et sa consommation dépasse le double de la moyenne d'eau consommée de 2001 à 2002 soit 260. Le volume d'eau est anormal, le dégrèvement s'applique. La consommation d'eau est plafonnée à 260 M³. Le dégrèvement s'applique sur 40 M³.



Savez-vous ce qu'est un chwecke? Chez les Bovins, lorsque deux ou plusieurs fœtus de sexe différent se développent simultanément dans l'utérus maternel, les femelles sont généralement stériles et montrent des organes génitaux internes plus ou moins normaux. Les termes employés par les éleveurs pour désigner ces animaux varient selon les pays et les régions : "vache-boeuf", "vache-mule", "taure", "gelin" ou "boubic" en France, "bouquetin" en Belgique, ou encore "Zwicken" en Suisse ou « chwecke » en patois Franc-Comtois. Les scientifiques utilisent le terme de free-martin (ou freemartin) issu vraisemblablement du dialecte écossais ferry = stérile et mart = animal impropre à la reproduction, ou animal destiné à la boucherie et vendu à la foire de la Saint Martin.





PARC NATUREL RÉGIONAL DU DOUBS HORLOGER

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Horloger porte depuis plusieurs années le projet de labellisation Parc Naturel Régional du territoire, dont fait partie la commune de Loray.

Le projet entre dans une étape importante avec l'écriture de l'avant-projet de charte du PNR du Doubs Horloger. Ce document a été rédigé en s'appuyant sur les ambitions arrêtées par les élus à l'été 2016, les commissions participatives de l'automne dernier et sur les différents diagnostics réalisés dans le cadre de la démarche de création du Parc naturel régional. Il s'agit d'un document de travail qui va encore connaître de nombreuses étapes de discussion et d'harmonisation d'ici à sa finalisation.

La prochaine phase de travail sera la hiérarchisation et la sélection des objectifs proposés afin d'aboutir à un projet ambitieux conforme aux exigences d'un classement national. Il faudra toutefois rester réaliste au regard des moyens qui seront ceux du PNR et de la durée de la charte afin d'en garantir la bonne mise en œuvre. Enfin, cette charte est un projet de territoire dont la mise en œuvre ne sera pas du ressort du seul futur syndicat mixte du Parc naturel régional mais aussi de celui des signataires de la charte et de tous les organismes agissant sur le territoire. Les prochains travaux porteront donc également sur les engagements de chacun; l'objectif étant une labellisation du territoire à l'horizon 2020.

UNE NOUVELLE ORGANISATION, DE NOUVEAUX ENSEIGNANTS, DE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES... RENTRÉE CHARGÉE POUR L'ÉCOLE « LES PRÉS VERTS »!

L'école du RPI Flangebouche/Loray/Plaimbois-Vennes nouvellement baptisée « Les Prés Verts » accueille cette année 155 élèves : 82 élèves sur le site de Flangebouche et 73 élèves sur le site de Loray. Madame Béatrice Chibout, enseignante en CM1-CM2, assure la direction de l'école.

Des investissements, notamment en matériel informatique, et des travaux ont également été réalisés par les deux communes pour permettre aux petits écoliers de travailler dans des conditions optimales : réaménagement des toilettes et rafraîchissement du couloir pour Loray, rénovation de la cabane et nouveaux portes manteaux pour Flangebouche.

Après concertation et décision du conseil de classe, des parents d'élèves et des trois conseils municipaux et avec l'accord de l'académie, l'enseignement est maintenant dispensé sur 4 jours comme suit : des matinées plus longues et plus productives, des après-midis moins denses.

	LUNDI au	VENDREDI
Site de Flangebouche	8h25 - 11h55	13h55 - 16h25
Site de Loray	8h35 - 12h05	14h05 - 16h35

Le projet d'école est tourné cette année vers la nature avec de nombreuses activités : visite de ferme pour les plus petits, sorties cueillette de champignons pour les plus grands, visite de la maison de la réserve et même un projet de sentier pédagogique reliant Loray et Flangebouche. Souhaitons courage et réussite aux enseignants pour ces beaux projets!

CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre des anciens combattants du secteur s'est tenue à Loray avec la participation des enfants de l'école des Prés Verts qui ont chanté la marseillaise et récité des poèmes. Cette cérémonie a été suivie d'un apéritif offert par la commune.



AGRANDISSEMENT CIMETIÈRE

Le 11 Septembre à Montbenoît a été régularisé l'échange de terrain avec la famille Roy dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière.

Nous remercions vivement Simone pour avoir contribué à la bonne réalisation de notre projet !



ETAT CIVIL

Naissances

Eléna, fille de Coralie JEUNE et de Clément MOSER, le 2 juin 2017

Tatiana, fille d'Anna et David FAIVRE, le 29 juin 2017

Timothé, fils de Virginie et Benoît JACQUET, le 20 juillet 2017

Nina, fille de Magalie POBELLE et Dimitri QUITTET, le 11 août 2017

Juliette, fille d'Anna HYENNE et de Maxime DOLE, le 30 août 2017

Margot, fille de Marlène BINET et de Ludwig PESENTI-DEFRASNE, le 17 octobre 2017

Lise, fille de Colette DORNIER et de Francis HENRIOT, le 18 octobre 2017

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés!



MARIAGES

Emmanuelle MELLINAS et Jean-Bernard CLAVIER, le 10 juin 2017

Nadia CHATELAIN et Eric POBELLE, le 16 septembre 2017



Meilleurs vœux aux mariés !

Décès

Suzanne BOBILLIER veuve DONIER-MEROZ, le 24 mars 2017

Odette MYOTTE veuve BINETRUY, le 13 avril 2017

Maria ALVARES DA SILVA épouse CAMPOS FERREIRA, le 28 avril 2017



Nos condoléances aux familles

LE COIN DES ASSOCIATIONS

CALENDRIER DE L'AVENT

L'année dernière vous avez été nombreux à participer au calendrier de l'avent, LOL propose donc de renouveler ce calendrier de l'avent géant du 10 au 23 décembre. Le principe est simple, plutôt que d'ouvrir une case chacun chez soi, ouvrons nos « cases » au sens propre du terme pour un moment de convivialité à partager autour d'un vin chaud ou toutes autres envies que vous aurez.

En résumé chaque soir de 18h45 à 19h45, une maison accueille à l'extérieur ou dans son garage tous les villageois qui le souhaitent et quand la cloche sonne chacun rentre chez soi en attendant une nouvelle maison le lendemain.



La première soirée du 10 décembre aura lieu chez Gwénaëlle Henriot et Claude Roussel 10, rue de l'Eglise. Le planning des jours suivants sera affiché dans les portes affiches)

Pour réserver une date ou plus de renseignements : 06 45 60 60 12

LE COIN DES JEUX - DE NOËL AU JOUR DE L'AN

A	U	D	A	C	E
J	O	U	T	E	S
B	L	O	U	S	E
R	U	I	N	E	S
G	R	A	N	I	T
T	O	R	T	U	E
F	E	I	N	T	S
E	M	I	G	R	E



Au pied du sapin

Font la joie des enfants à Noël

Décorent le sapin

Ensemble, en famille

Une spécialité culinaire en Isère et en Savoie

Une autre spécialité culinaire

Le repas du réveillon

La première bonne résolution de l'année qui vient

Le petit illustré

Bulletin Municipal Loray

N°7 - Novembre 2017

L'EDITO DU MAIRE

L'automne est synonyme de rentrée scolaire, notre école des Prés Verts connaît toujours un développement important : l'effectif est de 155 contre 137 enfants pour l'année 2016-2017, sur les 2 sites ce qui traduit le dynamisme de notre secteur. Un grand merci à Mme Chibout, la directrice de l'école et aux professeurs des écoles pour leur investissement et conscience professionnelle.

L'année 2017 arrive déjà à son terme avec les premiers flocons et nous sommes nombreux à nous dire que le temps passe trop vite entre activités professionnelles, familiales et de loisirs. Cette année municipale 2017 s'est attachée principalement à la rénovation de la cure. La livraison est prévue en début d'année 2018. Nous pensons pouvoir réaliser la visite de l'ensemble du bâtiment lors des vœux et l'inauguration sera organisée au printemps 2018.

La fin d'année est toujours marquée par des rencontres traditionnelles, moments de convivialité : le repas de l'Amitié, l'accueil des nouveaux habitants, la cérémonie des vœux. Les membres du Conseil municipal seront présents pour vous accueillir.

Le village sera illuminé pour les fêtes de Noël comme l'an passé et nous pensons pouvoir allumer les illuminations dès le 02 décembre. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » Albert Camus

Claude Roussel

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS ET DES EVENEMENTS

VENDREDI 8 ET SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Téléthon Val de Vennes à Orchamps-Vennes. Antoine Boileau de Loray, gérant de Délicassie, en partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans de Loray et Orchamps-Vennes, va tenter de battre le record du monde du plus long train en pain d'épices (206 mètres à battre). Nous lui souhaitons bonne chance !!



DU SAMEDI 10 DÉCEMBRE AU SAMEDI 23 DÉCEMBRE - LOL

Calendrier de l'avent géant, voir article au dos du journal.

VENDREDI 15 DÉCEMBRE

Repas des 'Anciens', Salle de la mairie, 12h00.

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

De 10h00 à 12h00 : Retrait des sapins de Noël de la commune, 4€ le sapin qui seront reversés à l'école de Loray. Réservation conseillée au secrétariat jusqu'au 10 décembre.

SAMEDI 13 JANVIER 2018 - SALLE DE LA MAIRIE

10h30 : Accueil des nouveaux habitants, présentation de la commune
11h00 : Présentation du projet de réhabilitation de la cure et visite de la cure
11h30 : Vœux du maire et apéritif offert par la commune

VENDREDI 26 JANVIER 2018 - SALLE DE LA MAIRIE

Soirée spéciale pour retracer l'histoire de la commune à travers le dépouillement de l'état civil de Loray en présence de Monsieur Brenot

MARDI 8 MAI

Dépôt de gerbe au monument

MAI

8^e édition du Petit Cabas Illustré

N'oubliez pas de consulter les panneaux d'affichage du village, les informations importantes concernant la vie du village et ses environs sont régulièrement mises à jour!